Image not found or type unknown

bonjour a tous les internautes

Par **eden777**, le **12/10/2010** à **17:02**

merci de me renseignée..je n'ai plus de nouvelles de mes petits-enfants,ma fille me défendant de les voir,depuis que j'ai eu 1 dispute avec elle,depuis 3 ans..elle a changé son numero de téléphone..a ce jour,je n'ai pris aucune décision,ne sachant si je ferai bien ou mal..mais il est vrai que les petits me manquent..merci du dond du coeur de votre reponse...cordialement

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **18:26**

Envoi d'une LRAR exigeant d'avoir des relations avec vos petits-enfants, qu'à défaut, vous saisirez le JAF pour obtenir un droit d'hébergement.
Si elle ne vous répond pas par un arrangement amiable, dans le mois suivant la date sur l'AR, vous faites une requête au JAF du domicile des enfants, en demandant, par exemple, 1 WE par mois et 15 jours pendant les vacances d'été

Par **eden777**, le **13/10/2010** à **14:39**

merci a domil..je vais lui envoyer 1 courrier comme vous me le suggérer en espérant qu'elle n'a pas changer de domicile...je vous tiendrait qu'en au suivi...cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés